

TRIPARTITE AGGLOMERATIONSKONFERENZ
CONFERENCE TRIPARTITE SUR LES AGGLOMERATIONS
CONFERENZA TRIPARTITA SUGLI AGGLOMERATI
CONFERENZA TRIPARTITA DAVART LAS AGLOMERAZIUNS

Aux médias

Politique d'intégration: tâche transversale de longue haleine

Confédération, cantons et communes responsables tous ensemble

La Suisse est un pays fortement marqué par la migration et dépend considérablement des apports de sa population étrangère. Une intégration réussie des étrangers est déterminante pour l'avenir du site économique et pour la cohésion sociale. Ce défi impliquant conjointement la Confédération, les cantons, les villes et les communes, il est nécessaire de coordonner le processus d'intégration. C'est là l'objectif principal de la première Conférence nationale sur l'intégration des étrangers, qui se tient aujourd'hui à Bienne, sous l'égide de la Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA).

L'augmentation de la population suisse au cours de la seconde moitié du 20e siècle repose essentiellement sur l'immigration. Près d'un quart de la population actuelle est composée d'étrangers ayant immigré en Suisse dès 1945 ou de leurs descendants. Entre-temps, un quart du volume total de travail est fourni par de la main-d'oeuvre étrangère. Très tôt déjà, dès les années 60, la part des étrangers a augmenté dans les villes, notamment par l'afflux de travailleurs étrangers. Actuellement, près de 85% de la population étrangère vit dans les agglomérations. On trouve un pourcentage d'étrangers particulièrement élevé dans les villes de Genève (44%), de Lausanne (36%), et de Bâle (30%).

Les villes, les communes d'agglomération et les cantons directement concernés se sont parfois depuis longtemps déjà préoccupés de l'intégration des étrangers et disposent aujourd'hui de nombreux outils, tels des lignes directrices et des instances spécialisées en matière d'intégration. A la fin des années 90, la Confédération s'est dotée d'une base légale lui permettant de soutenir financièrement les cantons, les villes et les communes qui sont essentiellement actifs en matière d'intégration des étrangers. La nouvelle loi fédérale sur les étrangers contiendra pour la première fois un chapitre consacré à l'intégration, lequel n'est pas contesté par le Parlement. Les nouvelles dispositions définissent l'intégration comme un processus réciproque et visent à une meilleure coordination des efforts d'intégration entre les différents niveaux étatiques.

Point de départ d'un processus à long terme

Avec la première Conférence nationale sur l'intégration des étrangers, la CTA souhaite sensibiliser les niveaux étatiques à l'importance d'une intégration réussie des étrangers pour le développement social et économique de la Suisse. L'intention est notamment de réunir les forces et de mieux mettre en réseau tous les acteurs institutionnels participant au processus d'intégration aux trois niveaux étatiques. De plus, l'événement doit contribuer à formuler des objectifs pour la politique d'intégration des étrangers. Dans ce sens, la première Conférence nationale sur l'intégration des étrangers n'est pas seulement comprise comme un état des lieux politique, mais également comme le point de départ d'un processus de longue haleine qui doit être géré conjointement par la Confédération, les cantons ainsi que les villes et les communes.

Résoudre les contradictions propres à la politique d'intégration

La Confédération, les cantons, les villes et les communes font déjà aujourd'hui des efforts importants, également au niveau financier, pour promouvoir l'intégration. Les travaux réalisés jusqu'à présent par la CTA ont toutefois aussi mis en évidence l'existence d'entraves parfois considérables à l'intégration des étrangers. Du côté de la CTA, il faut résoudre cette contradiction. Sinon, les efforts pour promouvoir l'intégration des étrangers seraient à nouveau sapés. Raison pour laquelle la CTA s'est aussi préoccupée intensément, au cours des deux dernières années, des entraves juridiques à l'intégration des étrangers. Ces travaux montrent que les entraves à l'intégration ne relèvent pas uniquement de dispositions juridiques particulières. Elles viennent aussi souvent de la mise en oeuvre du droit par les autorités d'exécution, de l'absence de règles légales ou encore du manque de coordination entre certaines instances. Dans un sens plus large, on peut donc également parler d'entraves institutionnelles à l'intégration.

Sur la base de ces travaux, la CTA a adopté en novembre 2004 quatre recommandations de principe à l'attention de la Confédération, des cantons, des villes et des communes. Ces recommandations constituent une déclaration d'intention politique commune pour l'élimination des entraves juridiques et institutionnelles à l'intégration des étrangers. Afin d'assurer l'efficacité des moyens engagés pour la promotion de l'intégration des étrangers, comme par exemple dans le domaine de la formation, il faut éliminer les entraves existantes à l'intégration. La CTA espère que la mise en oeuvre de ses recommandations permette d'assurer le succès du travail d'intégration à long terme. Les recommandations de la CTA et le rapport "Entraves juridiques à l'intégration des étrangers: exploration et pistes d'action" font l'objet d'une première discussion élargie dans le cadre de la Conférence nationale sur l'intégration des étrangers.

Des solutions grâce à une plate-forme commune

La CTA est une plate-forme commune de la Confédération, des cantons, des villes et des communes. Elle a été fondée en février 2001 par le Conseil fédéral, la Conférence des gouvernements cantonaux, l'Association des communes suisses et l'Union des villes suisses. La CTA vise une collaboration plus étroite entre la Confédération, les cantons, les villes et les communes ainsi que le développement d'une politique des agglomérations commune. Outre l'échange d'informations, la CTA veut avant tout contribuer au renforcement de la collaboration dans les agglomérations et traiter de problèmes concrets liés aux agglomérations. Il s'agit, par le biais d'efforts coordonnés, d'améliorer les chances d'avenir des agglomérations en tant que catalyseurs du développement économique, social et culturel.

Bienne, le 19 mai 2005

Renseignements:

- Werner Luginbühl, conseiller d'Etat, président CTA (tél. 031 633 76 79)
- Canisius Braun, secrétaire CdC (tél. 079 456 92 92)
- Urs Geissmann, directeur UVS (tél. 078 737 13 04)
- Sigisbert Lutz, directeur AdCS (tél. 079 708 73 19)
- Brigitte Hauser-Süess, ODM (tél. 079 928 08 77)

Compléments d'information et rapport „Entraves juridiques à l'intégration des étrangers“:
http://www.kdk.ch/internet/kdk/fr/tripartite_agglomerationskonferenz/taetigkeiten/nationale_integrationskonferenz.html